



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

**Délibération 2025091**

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29  
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 17/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN  
Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET  
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN  
Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB  
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET PRINCIPAL/CCAS/AVANCE SUR LA SUBVENTION 2026 versée au CCAS.**

Afin de permettre au CCAS de pouvoir engager ses activités dès le début de l'année 2026 et payer ses différents fournisseurs mais aussi payer ses agents, il convient de voter une avance sur la subvention 2026.

La subvention votée au BP 2025 étant de 178 000€, il est proposé d'effectuer un versement de 89 000€, c'est-à-dire la moitié des crédits prévus en 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans un souci de continuité du service public et dans l'attente de vote du budget primitif 2026.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à la majorité :

- APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de 89 000€ au CCAS ,
- DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65, imputation 657363 du Budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Président de séance  
Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com